

Référentiels des acteurs de santé

Offre de services de l'annuaire santé

EN BREF

- ▶ L'annuaire santé est **l'annuaire national de référence** des professionnels de santé inscrits dans les répertoires nationaux **RPPS** et **ADELI**. Ce service est destiné à un usage professionnel, pour permettre une **identification fiable** des professionnels de santé, appuyée sur les **données d'identification certifiées** par les autorités d'enregistrement (ordres professionnels, agences régionales de santé et service de santé des armées).
- ▶ L'annuaire santé propose différents canaux d'accès aux données :
 - une interface web de consultation ;
 - des fichiers d'extraction disponibles en téléchargement ou en webservice.
- ▶ Les usages de l'annuaire santé sont multiples, par exemple :
 - le ministère chargé de la santé utilise les données du RPPS dans différents systèmes d'information de santé (BIOMED, SI Réclamations, Transparence Santé...) ;
 - les GCS e-santé/GRADeS tiennent à jour des annuaires régionaux qui s'appuient sur le référentiel d'identités de l'ASIP Santé, notamment pour alimenter les ROR ;
 - les établissements de santé et les GHT utilisent l'annuaire santé pour vérifier les diplômes et spécialités de professionnels de santé, et construire des annuaires de correspondance afin d'échanger avec les professionnels de santé de ville ; ceux engagés dans des projets de déploiement de cartes CPx utilisent l'annuaire santé pour fiabiliser leurs annuaires internes.

Le Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé (RPPS)

L'arrêté du 6 février 2009 portant la création du RPPS, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 18 avril 2017, définit les finalités du RPPS, notamment :

- identifier les professionnels intervenant dans le domaine de la santé en exercice, ayant exercé ou susceptibles d'exercer ;
- suivre l'exercice de ces professionnels et connaître le niveau d'études des internes et étudiants ;
- contribuer aux procédures de délivrance et de mise à jour des produits de certification ;
- permettre la réalisation d'études et la production de statistiques relatives aux professionnels répertoriés.

Le RPPS est le **répertoire unique de référence permettant d'identifier les professionnels intervenant dans le système de santé**, avec un identifiant national, le numéro RPPS, attribué à vie.

A ce jour, le RPPS intègre les données d'identification des **médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues**.

Ces données sont fournies et certifiées par les ordres professionnels pour les civils, et par le service de santé des armées pour les militaires. Par ailleurs, les données d'état civil sont certifiées par l'INSEE.

Le RPPS a vocation à recueillir les données d'identification de l'ensemble des professionnels intervenant dans le système de santé (infirmiers, etc.) **bénéficiant d'une autorité d'enregistrement** (ordre professionnel, service de santé des armées, ARS).

Les données du RPPS et les droits d'accès

Les **services d'annuaires** proposés par l'ASIP Santé sont destinés aux **acteurs de santé et médico-sociaux** pour favoriser la fiabilisation de leurs annuaires et l'échange de données de santé.

Certaines données du RPPS sont disponibles en libre accès, tels :

- le numéro RPPS ;
- les noms et prénoms d'exercice ;
- la civilité ;
- la profession exercée ;
- la spécialité ;
- le mode d'exercice ;
- les diplômes ;
- les savoir-faire ;
- les coordonnées du lieu d'exercice.

Les données en libre accès répondent à la majorité des besoins des acteurs de santé.

L'ASIP Santé met également à disposition les données des professionnels de santé du référentiel ADELI en libre accès, en attendant que les professions concernées soient progressivement intégrées au RPPS.

D'autres données du RPPS (dites « données étendues ») comportent des informations supplémentaires concernant le professionnel de santé (état civil, historique de carrière, etc.), **en accès restreint**, selon les habilitations prévues dans l'arrêté RPPS.

L'autorisation d'accès est donnée par l'ASIP Santé après instruction de la demande, selon les modalités décrites sur le site esante.gouv.fr (esante.gouv.fr/services/referentiels/identification/mande-d-acces-au-rpps).

L'accès **aux données étendues du RPPS** est sécurisé au moyen d'un produit d'authentification fourni par l'ASIP Santé (cartes, certificats).

En pratique

Les données de l'annuaire santé, qu'il s'agisse de celles **librement accessibles au public** ou de celles en **accès restreint**, sont mises à jour quotidiennement. Elles peuvent être consultées et téléchargées sur le portail <https://annuaire.sante.fr> ou via les interfaces « machine à machine » (webservices).

Ces dernières sont **standardisées et sécurisées** :

- adossement au modèle des objets de santé (MOS) et aux nomenclatures associées, gérés par l'ASIP Santé. *Le modèle des objets de santé et les nomenclatures associées sont téléchargeables sur :*
esante.gouv.fr/services/referentiels/mos/modele-des-objets-de-sante-mos-et-nomenclatures-associees-0
- confidentialité assurée aux données en accès restreint par la mise en œuvre de moyens d'authentification forte (carte CPx ou certificat serveur). *Les démarches pour disposer d'un moyen d'authentification forte sont indiquées sur :*
esante.gouv.fr/services/espace-cps

Les conditions d'utilisation des données du RPPS et les responsabilités afférentes aux utilisateurs sont décrites dans la **charte d'utilisation** des données contenues dans le RPPS. Les utilisateurs sont des « responsables de traitement » au sens de la loi Informatique et Libertés à l'égard des données transmises. Chacun est responsable pénalement de toute utilisation frauduleuse qui pourrait être commise à l'égard des données ainsi transmises.

Pour en savoir plus

- esante.gouv.fr > rubrique Services > Identification des professionnels de santé
- Pour toute demande d'accompagnement à l'usage des services d'annuaire, contacter nos responsables d'offres Mme Yarong HU WEBER et M. Marc DE VOS par mail à l'adresse monserviceclient.annuaire@asipsante.fr.